

QUARTIER CENTRE

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 19 MAI 2015

Présents :

Elu(e)s Délégué(e)s de quartier : Sylvie DONGER, Adjointe au Maire, Chargée du budget ; Patrice RONCARI, Adjoint au Maire, Chargé des affaires sociales, périscolaires, centres socioculturels, cuisine centrale ; Lucien NAIM, Conseiller municipal, Chargé du développement commercial.

Membres du Comité de pilotage : Jean-Philippe LHUILLIER ; Annick MARQUET ; Valérie RABEAU ; Marie-Catherine POIRIER ; Claude GARMIRIAN ; Marie SEVESTRE ; Ghyslaine LECLERCQ ; Bernard JUNG ; Isabelle AUBRY ; Ghislaine FROMAGE.

Service Démocratie Locale : Marianne BOULET, Responsable Démocratie Locale.

Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques de la Ville.

Un membre du Comité de pilotage demande si le jour du mercredi, initialement « fixé » pour les réunions de quartier CENTRE est remis en cause, suite au changement de date cette fois-ci. M. RONCARI rappelle que le jour fixé restera bien le mercredi.

I. Présentation du règlement de voirie

Règlement de voirie. Laurent MASSOUTIER, Directeur des services techniques, présente le nouveau règlement de voirie. Le règlement de voirie permet de définir les modalités d'interventions des entreprises sur le domaine public de la ville et notamment sur la voirie et ses dépendances. Il permet de s'assurer que les travaux sont faits dans de bonnes conditions et en sécurité et permet aux services de la Ville d'intervenir en cas de non-respect des clauses prévues dans ce document.

Le dernier règlement de voirie datait de 1992. Il a donc été décidé de travailler sur un nouveau document. La rédaction d'un nouveau projet a démarré en novembre 2012 ; le document a continué d'évoluer suite à des échanges avec les concessionnaires (ERDF/Grdf ; les concessionnaires Réseaux Eau potable, téléphoniques et les réseaux fibrés) pour aboutir à ce nouveau règlement, qui a été validé par une Commission (composée de représentants des concessionnaires, d'élus et de techniciens de la Ville) conformément au Code de la voirie.

Ce règlement comporte 2 volets : une partie à destination des concessionnaires ; l'autre étant destinée aux usagers. Ce document renseigne sur ce qui est autorisé ou pas en matière d'occupation du domaine public, définit quels sont les droits et obligations des riverains et des concessionnaires.

Ce nouveau règlement est présenté aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil municipal (document en pièce jointe).

Par exemple, dans la partie du règlement dédiée aux concessionnaires, il est stipulé aux concessionnaires l'interdiction d'intervenir sur les voies neuves pendant 3 ans, conformément au Code de la voirie.

Dans la partie dédiée aux usagers, ce règlement indique qu'il y a des horaires de livraison à respecter. A Clamart, les horaires sont fixés par arrêté : les livraisons sont autorisées de 7h30 à 15h, pour ce qui concerne les places dédiées spécialement aux livraisons. Les transports de fonds ne sont pas concernés par cette question. En dehors des places de livraison, il n'y a pas de contraintes horaires pour livrer, à condition de ne pas gêner la circulation.

Cette partie du règlement enclenche un débat et appelle des questions de la part des membres du Comité de pilotage :

- Un membre du Comité de pilotage fait remarquer que ces problématiques liées à la livraison ne sont pas assez intégrées dans les réflexions et projets liés aux aménagements et constructions de zones d'habitat. Ce qui, pourtant, de son point de vue, permettrait d'anticiper et résoudre ces questions.
- M.NAIM indique qu'un rappel sur les livraisons sera fait notamment auprès du Franprix.
- Certains membres du Comité de pilotage évoquent le problème des camions qui livrent parfois dans des conditions non sécurisantes. M.Massoutier indique qu'il n'y a pas de réglementation sur la taille des camions et que bien souvent, les magasins eux-mêmes, ne maîtrisent malheureusement pas forcément les chauffeurs lors des livraisons (sociétés de routage extérieures).
- Une suggestion est apportée par un membre du Comité de pilotage en citant l'exemple de la société Volkswagen, qui a créé une zone de stockage, pour essayer de résoudre ce problème des « gros camions » de livraison. Des zones de stockage pourraient être aménagées (futurs aménagements prévus le long de la D 906) de manière à créer une zone intermédiaire afin de faire le lien entre les gros camions et des camionnettes pour assurer les livraisons des marchandises en centre-ville. M.NAIM répond que le projet est intéressant mais que la ville est confrontée à un manque de surface pour créer ces espaces et que cette solution reste valable pour de grosses entreprises qui ont les moyens de payer ces zones de « stationnement » pour leurs camions de livraison. Cette solution n'est pas forcément adaptée à des commerces plus petits ou à ceux de la grande distribution. Un membre du Comité de pilotage demande si on ne pourrait pas imaginer des espaces publics loués à des coûts raisonnables.
- S'agissant du secteur concernant les aménagements futurs de la D 906 et cette entrée sud, M. RONCARI rappelle la volonté de la Ville, par ses projets, d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de cet espace. Ce quartier ne restera pas ainsi.
- M.Naim évoque aussi le problème des places dédiées aux livraisons qui sont systématiquement occupées par des automobilistes, empêchant ainsi les transporteurs de livrer normalement. La Police municipale doit alors intervenir. Un appel au « civisme » de chacun est rappelé.
- Garage rue Victor Hugo : les membres du Comité de pilotage évoquent les nuisances subies par les riverains par rapport à des livraisons trop longues et entraînant des vibrations sur les maisons. Les Délégués de quartier rencontreront les riverains.

Terrasses. M.Massoutier précise que ce qui est évoqué dans le règlement par rapport aux terrasses concerne les terrasses fixes, pas les mobiles. Aux remarques formulées par des membres du Comité de pilotage concernant des extensions parfois abusives de terrasses de certains commerces, le Directeur des services techniques précise que des contrôles et des rappels auprès de certains commerces sont réalisés par les services de la Mairie en cas de situations abusives.

Panneaux mobiles. M.Massoutier précise que cette disposition du règlement ne concerne pas la communication en période électorale (panonceaux électoraux,..).

Rôtisseries débordant sur le trottoir. M.Massoutier précise que la disposition du règlement concernant ce qui est mobile ne concerne pas les rôtisseries. Des membres du Comité de pilotage

évoquent en effet certaines pâtisseries qui débordent largement sur le trottoir gênant ainsi le passage des piétons. M.NAIM précise qu'il a bien conscience de ce problème et que des rappels sont régulièrement effectués par les services de la Mairie en cas d'abus. Il précise par ailleurs que la Ville doit aussi veiller à trouver un équilibre de manière à protéger quand même les commerces de proximité et qu'il faut parfois apporter un peu de souplesse au dispositif de manière à permettre aux commerces de bouche de garder une « vitrine » pour leurs produits et rester ainsi attractifs.

Diagnostic de la voirie communale. La Ville a missionné un Cabinet extérieur (société ERA INGENIERIE) pour réaliser un diagnostic de la voirie communale (80 kms de linéaires) portant sur les chaussées, les trottoirs et l'éclairage public. Ce cabinet a été choisi suite à un appel d'offres. Ses conclusions sont neutres. Aucun membre du comité de pilotage ne peut intervenir dans cet audit. Seront pris en compte la vétusté, l'accessibilité (il s'agit de vérifier par exemple, que les passages pour piétons sont bien aux normes) et l'état du stationnement. Cet état des lieux débute fin mai et se poursuit tout l'été. Les conclusions devraient être connues dès septembre prochain et seront présentées aux Comités de pilotage, via notamment un reportage photos.

Ce diagnostic, qui n'existait pas jusqu'ici, permettra de prioriser les interventions futures (prévues dès 2016) sur les voiries défectueuses et permettra d'établir un programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter que la société ERA procédera par relevés photographiques, n'entraînant donc aucun marquage au sol sur les voiries.

Un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux (aériens) sera donc établi en concordance avec le programme pluriannuel d'investissement. Madame Donger explique que Clamart a en effet du retard pour l'enfouissement des réseaux aériens (Orange, Numéricâble..).

Un membre du Comité de pilotage fait remarquer qu'il aurait été intéressant que ce diagnostic porte aussi sur les flux de véhicules, qui augmentent à Clamart. Certaines rues (la rue Etienne d'Orves est citée) deviennent des voies de délestage. Les riverains sont confrontés à une augmentation importante de la circulation routière. Concernant les riverains de la rue Etienne d'Orves, M.Massoutier indique que le bureau d'études va entamer d'ici une dizaine de jours une analyse du trafic par un système de comptage automobile et poids lourds qui sera effectué en plusieurs endroits de la rue. Cette analyse sera ensuite transmise à la société ERA pour intervention.

A la remarque d'un membre du Comité de pilotage qui demande pourquoi ce diagnostic n'a pas pu être réalisé par les services internes à la Mairie, M.Massoutier rappelle que ce genre d'étude reste assez compliquée à réaliser en interne et que faire appel à un cabinet extérieur garantit l'objectivité de l'analyse.

II. Présentation de la Fête des voisins et du calendrier des événements 2015

- M.NAIM présente la 15^{ème} édition de la Fête des voisins le vendredi 29 mai prochain. Cette fête est l'occasion pour les Clamartois de partager de manière simple un moment de convivialité autour de boissons et de plats préparés par chacun.

Implantée aujourd'hui sur les 5 continents, cette initiative, destinée à rompre l'isolement et à développer des liens de proximité entre les habitants, réunit l'espace d'une soirée, autour d'un verre ou d'un repas, près de 20 millions de voisins.

À Clamart, c'est un succès. Plusieurs dizaines d'initiatives sont organisées par les habitants.

La nature presque spontanée de l'organisation explique l'engouement pour cette fête. Il suffit de lancer les invitations et de demander à ses voisins d'apporter un plat, une boisson, quelques chaises et une table de jardin.

Les habitants ont jusqu'au 20 mai 2015 pour s'inscrire à cette 15^{ème} édition de la Fête des voisins.

Clamart Habitat et la Ville, partenaires de la Fête des voisins, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à réussir l'organisation de cet événement. Un kit de communication est à la disposition des habitants « organisateurs » pour informer ses voisins, les inciter à participer et animer l'apéritif, le repas ou la soirée. Ce kit gratuit comprend des affichettes, des invitations préremplies, des badges, des tee-shirts et des ballons. Il est à retirer auprès du Service de la Démocratie Locale à partir du 27 avril. Pour nous aider à bien organiser cette fête, il est demandé de remplir une fiche d'inscription, accessible sur demande ou sur internet ou www.clamart-habitat.net.

+ d'infos : Service Démocratie Locale – Mairie. Tel : 01 46 62 35 11.

Email : democratielocale@clamart.fr

Clamart Habitat, 01 46 45 35 40, 5 rue Paul-Vaillant-Couturier. Email : courrier@clamart-habitat.fr

- Monsieur NAIM présente le calendrier des événements 2015 (document en pièce jointe). Un membre du Comité de pilotage demande si la Fête des enfants est maintenue. M. RONCARI explique qu'elle est bien maintenue mais qu'elle a été intégrée à la Fête des petits pois. Le samedi 12 juin après-midi, les enfants débiteront leur défilé carnavalesque au théâtre Jean Arp. Le thème retenu cette année est « Les monstres ». De petits spectacles et flahsmob sont prévus. Participation attendue : 200 enfants.

III. Organisation de la prochaine Fête du quartier

Madame Donger propose une réflexion sur la prochaine fête de quartier souhaitée par les membres du Comité de pilotage. L'organisation d'un repas de quartier au Parc de la Maison Blanche est évoqué mais la question de la logistique (un peu trop lourde) est posée.

Un autre membre du Comité de pilotage propose d'organiser une bourse d'échanges (bourse à jouets) pour enfants avec un espace dédié aux parents accompagnateurs, avec pourquoi pas, un buffet. Lieux évoqués : stade Hunebelle / Parc de la Maison Blanche.

Il est convenu que le projet soit retravaillé pour le prochain Comité de pilotage, avec des propositions.

IV. Questions diverses / Tour de table

Place Maurice Gunsbourg. Un membre du Comité de pilotage relève que le revêtement est défaillant. M. Massoutier informe que ce revêtement de ciment n'est, bien entendu, pas définitif. Les services techniques attendent l'achèvement des travaux d'enfouissement pour ensuite finir le revêtement qui sera bien sous forme de dalles.

Rue Princesse (n°3). Un problème de fuites émanant des gouttières sur le bâtiment appartenant à Clamart Habitat est évoqué. Le problème est notifié à Clamart Habitat.

Carrefour de la Place Hunebelle. Un membre du Comité de pilotage fait remarquer qu'un panneau municipal gêne la visibilité pour les automobilistes. Le problème est notifié par les services techniques qui feront une vérification sur place.

Travaux de gaz près de Ferrari. Le Directeur des services techniques indique que les travaux sont terminés. Suite à des discussions avec GrFG concernant la surface de revêtement à reprendre, il reste à faire les marquages au sol d'ici la fin de mois.

Fête des petits pois. Un membre du Comité de pilotage s'interroge sur la pertinence de conserver ce festival, qui existe depuis longtemps à Clamart, au vu du budget de la Ville et du dernier dossier publié dans le magazine municipal. Les Délégués de quartier et le Comité de pilotage pensent que les Clamartois restent attachés à ce Festival et qu'une Ville doit rester attractive et dynamique, y compris dans ses offres culturelles. Le Festival apportant aussi du travail pour les commerces de la ville.

Retour sur les balades urbaines de mars 2015. Madame Donger explique que le travail est en cours d'étude par le service urbanisme et qu'une communication sera faite lors des prochains Comités de pilotage.

Palissades de la Gare. Certains membres du Comité de pilotage ne comprennent pas la présence de palissades alors que le chantier de la gare n'a pas démarré. Ils expriment le fait que ces palissades gênent le passage des piétons. M. RONCARI expose le mécanisme d'un déclassement ce qui explique que les travaux n'aient pu commencer.

M. RONCARI rappelle la philosophie du projet et le fait qu'une fois réalisé, en réalité, il y aura deux places de plus qui auront été créées. Il invite les membres du Comité de pilotage à se rendre au service de l'Urbanisme afin de consulter le projet. Les membres du Comité de pilotage suggèrent que le projet Gare leur soit présenté lors d'un prochain Comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage expliquent leur souhait de se voir davantage expliquer par les Délégués de quartier les projets en cours ou en prévision dans leurs quartiers. Les Elu(e)s Délégués de quartier indiquent que, beaucoup de projets étant en cours, cela est difficile de leur communiquer des éléments confirmés tant que les études ne sont pas toutes lancées et à l'état de diagnostic.

Monoprix. Les Délégués de quartier réaffirment l'intérêt de Monoprix pour le projet de la Municipalité. Des rencontres entre la Ville et les équipes ont lieu régulièrement pour étudier la faisabilité du projet et sont très intéressés. En parallèle, la Ville continue ses rencontres avec les propriétaires et les locataires du quartier. Les commerces du Centre Desprez seront maintenus mais déplacés. Le gérant de Super U se montre intéressé pour la gestion future du Monoprix. La Ville continue son travail sur ce dossier.

M. RONCARI rappelle le projet de la Ville pour le quartier CENTRE qui passe par une requalification du centre Desprez avec un marché rénové.

Préemption au 30 rue de Meudon. Les membres du Comité de pilotage s'interrogent sur cette préemption. Les Délégués de quartier vont se renseigner sur cette question.

Zone pavillonnaire près de la piscine. R. RONCARI affirme la volonté de la Ville de privilégier une zone pavillonnaire sur ce secteur. Le Comité de pilotage demande à ce que ce projet leur soit présenté.

Madame Donger donne rendez-vous aux membres du Comité de pilotage en septembre prochain pour les prochaines réunions et informe que des Conseils de quartier se tiendront entre septembre et octobre.

M. RONCARI clôt le Comité de pilotage en indiquant qu'un verre de l'amitié sera offert à tous à la prochaine réunion.

La séance est levée.

XXXXXX